

## COMPTE RENDU

### Journée d'orientation des porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

en Région Centre Val de Loire

Le 27 juin 2019, salle des fêtes, 41185 Pruniers-en-Sologne

#### Objectif de la journée :

Informier et donner des outils aux acteur-ice-s des PAT et échanger sur les thématiques du travail multi-acteur et de la gouvernance des projets ainsi que sur la prise en compte de la qualité environnementale au sein des PAT.

#### Contexte :

L'association InPACT Centre travaille depuis plusieurs années sur la thématique des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en recensant les initiatives pouvant aboutir à des PAT dans la région Centre-Val de Loire et en accompagnant les acteurs dans leurs démarches vers des systèmes alimentaires durables. C'est le troisième événement que le réseau organise pour informer et donner des outils aux acteurs de la région souhaitant mettre en place un PAT.

#### Personnes présentes :

26 personnes étaient présentes à cette journée. Vous trouverez la liste des participant-e-s en annexe.

- ☞ Les structures les plus représentées étaient les collectivités, les pays et les parcs (12 personnes).
- ☞ 7 personnes représentaient les structures et associations du monde agricole (ADEAR, CIVAM, Chambre d'Agriculture)
- ☞ 5 personnes représentaient des associations et collectifs de citoyen-ne-s hors du monde agricole.
- ☞ Les institutions (Région, DRAAF) étaient représentées par 2 personnes.
- ☞ Le département le plus représenté est l'Indre et il n'y avait pas de participant-e-s d'Eure-et-Loir.

#### Déroulement de la journée :

Deux grandes thématiques ont été abordées :

- Matinée : le travail avec une diversité d'acteurs et l'organisation de la gouvernance des projets
- Après-midi : la prise en compte de la qualité environnementale de l'agriculture et de l'alimentation dans les PAT.

## Comment impliquer une diversité d'acteurs dans la gouvernance du PAT ?

Pour répondre à ces questions, quatre témoignages en visio-conférence :

### Le PAT de l'Agglomération de Valence Romans :

*Gaëlle WATEL – Responsable de l'unité Dynamiques Rurales Direction Environnement-Développement Local Valence Romans Agglo (gaëlle.watel@valenceromansagglo.fr)*

L'agglomération de Valence Romans, située dans la Drôme, s'est dotée d'une politique et de moyens pour répondre aux enjeux du territoire à travers une démarche partagée et co-construite pour la période 2016-2020 : la stratégie Agricole et Forestière, déclinée opérationnellement grâce à la **Charte de Développement Agricole et Forestier (DAF)**. L'émergence de la charte a été collective et s'est faite au cours de l'année 2015 à travers des ateliers de co-construction, des rencontres avec le monde agricole et une trentaine d'entretiens individuels. Les acteurs ayant participé à cette démarche sont multiples et sont finalement **acteurs signataires de la charte**, ou bien **acteurs associés**. Les actions établies dans la charte sont mises en place entre 2016 et 2020 et constituent ce qui peut s'apparenter à un Projet Alimentaire Territorial. Une **convention collective et des conventions individuelles** permettent la déclinaison opérationnelle du projet par chaque acteur. La **gouvernance est partenariale** et se fait à travers plusieurs instances de pilotage, technique et de mise en œuvre.

Vous trouverez ici la présentation du projet : <https://systemes-alimentaires.inpact-centre.fr/collectivite/projet-alimentaire-territorial-pat/un-travail-multi-acteurs-pour-une-gouvernance-partagee/>

### Echanges avec la salle :

- *Quel est le rôle des territoires ruraux ?* : Les communes rurales sont impliquées dans la démarche au même titre que les autres territoires.
- *Quels sont les moyens humains mobilisés par la collectivité ?* : 1,5 ETP pour le volet alimentation de ce projet.
- *Quelles sont les actions concrètes en lien avec les SCoT, PCAET, SAGE ?* : Dans le plan d'action du PCAET il y a des actions sur l'accompagnement au changement de pratiques, il y a des études sur la valeur agronomique des sols dans le cadre du SCoT, un travail sur la ressource en eau dans le PLU. Par ailleurs il y a un appel à projet pour financer les traiteurs/restaurateurs privés qui souhaitent s'approvisionner en produits bio/locaux et un accompagnement financier à un espace test sur un terrain communal.

### Le Système Alimentaire Innovant (SAI) de la Communauté de Communes du Val de Drôme :

*Sixtine PRIOUX – Coordinatrice de la Fédération Départementale des CIVAM de la Drôme (coordination.civam26@gmail.com)*

La Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) en Biovallée s'est lancée en 2015 dans un projet permettant d'aller au-delà de ses actions agricoles historiques : le projet de Système Alimentaire Innovant (SAI) 2015-2018. La gouvernance du projet s'est faite autour de **4 acteurs partenaires: la collectivité et trois associations** (FDCIVAM de la Drôme (Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural), Agribiodrôme et Court Circuit). Ces quatre acteurs se sont réunis en COPIL une fois par trimestre pour prendre les décisions et suivre l'avancée des projets. Les **décisions étaient prises au consensus** et le budget était transparent. La mise en place de ce projet autour de 4 acteurs présentait des avantages (complémentarité des compétences, approche transversale et gouvernance partagée) mais s'est heurtée parfois à des difficultés (beaucoup de temps nécessaire à la co-construction, répartition du budget et position de la collectivité parfois délicates).

L'année 2019 constitue une année de « transition » et de bilan. Il y a aujourd'hui la volonté de poursuivre la démarche tout en élargissant les champs d'actions, les acteurs mobilisés et la concertation pour pallier aux difficultés de gouvernance. Des rencontres dans les structures communales et dans les lieux de vie publics (marchés...) ont été organisées pour faire le bilan et **co-construire le nouveau projet** ainsi que des entretiens ciblés, des groupes de travail thématiques et des retours d'expérience avec d'autres territoires.

Pour le futur projet, de multiples acteurs participeront aux **3 espaces de gouvernance** : l'espace de décision (le COPIL), l'espace de mise en œuvre, et l'espace d'interconnaissance et d'expression des besoins avec un public plus large. Une **charte** sera rédigée afin de regrouper tous les acteurs autour d'une même vision du projet.

Vous trouverez ici la présentation du projet : <https://systemes-alimentaires.inpact-centre.fr/collectivite/projet-alimentaire-territorial-pat/un-travail-multi-acteurs-pour-une-gouvernance-partagee/>

### Echanges avec la salle :

- *Est-ce un avantage ou un inconvénient d'avoir commencé le projet à 4 acteurs ?* : Pour le CIVAM c'est un point positif car on a pu prendre l'habitude de travailler en commun et on veut le faire dans le nouveau projet. Pour la communauté de communes, ça a été moins évident notamment lorsqu'elle devait prendre les décisions.
- *La nouvelle gouvernance élargie va prendre encore plus de temps, comment allez-vous y faire face ?* : Oui cela va prendre beaucoup de temps, il y aura une part du budget fléché à la « stimulation » des acteurs et des financements pour les temps de présence des acteurs
- *Qui a impulsé le premier projet ?* : Le projet a été impulsé par la collectivité qui est progressivement devenue plutôt financeuse et moins porteuse. C'est le CIVAM qui a petit à petit rempli cette fonction.
- *Parallèlement à la construction de la gouvernance, des projets sont déjà en cours ; Pourquoi ?* : Certains projets à l'œuvre sont issus d'actions préexistantes et qui continuent à se consolider. Il ne s'agit pas d'arrêter leur progression mais de trouver un moyen de les inclure dans la nouvelle configuration induite par la gouvernance et la nouvelle stratégie que nous sommes entrain de structurer.

- *Comment s'est faite l'animation des réunions avec les habitant-e-s ?* : Des stagiaires et services civiques d'une structure extérieure, formés à l'éducation populaire, se sont chargés de l'animation des réunions avec les habitant-e-s. Des porteurs de parole de cette même structure ont animé les événements sur les marchés.
- *Comment concilier les circuits courts et les circuits longs dans ces projets ?* : Tous les acteurs du territoire sont sollicités, ceux qui choisissent de venir sont en accord avec une démarche qui tend vers les circuits courts.

## Le PAT de la SCIC Maison des Paysans :

*Thomas GALLAND - Animateur/Accompagnateur à l'installation agricole à l'ADEAR de l'Aude (adear11.tg@jeminstallepaysan.org)*

La Maison des Paysans était à l'origine un groupement d'associations de développement agricole et elle est devenue une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) constituée d'une centaine de sociétaires (salarié-e-s des associations, citoyen-ne-s et autres acteurs). D'abord initié par l'association Nature et Progrès en 2015, le PAT de la Haute Vallée de l'Aude est actuellement porté par la SCIC. Après **l'élaboration d'une charte** et la création d'un comité technique dont l'objectif était de préfigurer le plan d'actions du PAT, un premier dossier PNA national (Programme National pour l'Alimentation) fut déposé à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) mais refusé lors de la sélection nationale. Une des raisons évoquées concernait l'existence d'un autre PAT sur le territoire, celui de Castelnaudary. Par souci de mutualisation et de coopération, la DRAAF a ainsi proposé le dépôt d'un dossier « **inter-PAT** » pour le PNA 2019 dont la candidature a été une nouvelle fois rejetée. La base des acteurs associés au PAT s'est néanmoins élargie (**de nouveaux réseaux**, notamment InPACT, et **des collectivités participent à la gouvernance du projet**) et des synergies sont nées entre ces deux territoires. La diversité des acteurs impliqués dans le PAT permet d'élargir les thématiques abordées : l'association Médecins du monde mène des actions sur la justice sociale, des associations naturalistes travaillent sur la dimension environnementale.

Vous trouverez ici la présentation du projet : <https://systemes-alimentaires.inpact-centre.fr/collectivite/projet-alimentaire-territorial-pat/un-travail-multi-acteurs-pour-une-gouvernance-partagee/>

## Echanges avec la salle :

- *Est-ce que le fait que le projet ne soit pas à l'initiative d'une collectivité peut expliquer les refus du PNA ?* : Oui sûrement car c'est une initiative peu commune et c'est ce qui a sûrement fait peur, notamment sur la question de la pérennité financière du projet. Néanmoins ça a certainement joué en notre faveur sur la question de la gouvernance car le fonctionnement est très horizontal ce qui aurait été moins le cas si ça avait été à l'initiative d'une collectivité.
- *Comment ont été animées les réflexions autour de la charte ?* : L'animation a été faite par une salariée, les décisions ont été prises de façon collégiale en COPIL par consensus. La charte est large et parle plutôt de l'organisation et de la structuration du projet que de la mise en œuvre concrète.

- *A quelle échelle se fait le projet* : La Haute Vallée de l'Aude, c'est un bassin de vie constitué de deux communautés de communes et d'un PETER (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).
- *Pourquoi ce n'est pas le PETER qui porte le projet ?* : Le PETER n'existe que depuis 2018 et nous a répondu qu'il n'avait pas encore les moyens humains de le faire lorsque nous leur avons proposé de porter le PAT.
- *Quel est le rôle des associations environnementales ?* : GéoAude est un réseau d'associations naturalistes, dans ce projet elles se sont emparées de la notion du gaspillage alimentaire et à la sensibilisation au bien manger. Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et le réseau GRAINE est en charge des questions environnementales.
- *Pourquoi il y a peu de mobilisation autour de la restauration collective ?* : La SCIC est composée en majorité d'associations agricoles qui n'ont pas l'habitude de travailler avec la restauration collective mais par le travail de la chambre d'agriculture les acteurs commencent à s'ouvrir à cette thématique.

-----

### Réactions de la salle par rapport à la matinée :

- Constat que les territoires et les élus ne connaissent pas ou peu les dispositifs existants concernant les PAT (notamment les PCAET).
- Constat que les élus ne sont pas tous au courant de l'étude sur les PAT que mène InPACT Centre. (Vous trouverez [ici](#) les résultats de la première étude, celle-ci se poursuit actuellement)
- Importance d'articuler les différents projets régionaux entre eux. Lorsqu'on parle de PAT, il faut le mettre en lien avec le projet de la Région sur les perturbateurs endocriniens ou par exemple la COP régionale sur laquelle elle est en train de travailler.
- Quelle est la bonne échelle pour les projets : InPACT considère que la bonne échelle est celle du bassin de vie car c'est celle qui permettra une implication d'une majorité d'acteurs dans la gouvernance (en y incluant notamment les citoyen-ne-s) et de faire des PAT de véritables leviers de développement local. Les territoires plus larges ne sont pas adaptés à ces enjeux mais peuvent en parallèle jouer le rôle d'ensembliser des projets de bassins de vie. Il existe par ailleurs deux types d'échelles : celle de la gouvernance qui doit se faire à une échelle plus restreinte et celle de l'approvisionnement qui peut se faire évidemment à une échelle plus large selon la quantité de productions du territoire.
- Constat que l'initiation de ces projets dépend de la volonté de certain-e-s élu-e-s car il n'existe pas de compétence alimentaire des collectivités

----- [Pause de midi] -----

## Le PAT de Bourg-en-Bresse :

*Jean-Michel Defrance, Membre du Conseil Local de l'Alimentation du bassin de Bourg-en-Bresse au titre des AMAP, AMAPien. (jmdefrance01@gmail.com)*

En 2017, l'agglomération de Bourg-en-Bresse est née de la fusion de plusieurs territoires. Dès sa création, l'agglomération a eu pour volonté de se saisir de la thématique agricole et alimentaire en menant divers projets. Cependant c'est le **Comité Local de Développement** qui s'est saisi de la thématique et a souhaité mettre en place un Projet Alimentaire Territorial. Cette instance issue de la loi NOTRe se veut être un **comité représentatif de tous les acteurs du territoire qui vient en appui et en parallèle des collectivités locales**. Entre 2017 et 2018, des ateliers de travail entre le comité local de développement et les élus ont permis d'élaborer le projet de PAT. A travers une délibération cadre, la collectivité s'est engagée à financer le projet à hauteur de 1.2 millions d'euros entre 2018 et 2020. Une étude sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux est déjà en cours et va être intégrée dans le PAT dont le plan d'action a été voté le 4 juillet de cette année.

### Echanges avec la salle :

- *Qu'est-ce que le comité de développement ?* : C'est un organe, obligatoire depuis la loi NOTRe pour les collectivités, composé de représentants d'acteurs économiques et associatifs du territoire, à Bourg-en-Bresse, le comité est composé de 104 personnes.
- *Quelle est l'implication des AMAPien-ne-s dans ce projet ?*: Le réseau régional des AMAP organise des rencontres entre les AMAP du territoire pour qu'elles puissent se coordonner et s'investir dans des démarches de politique locale comme celles des PAT. Les Amapiens sont sensibilisés à ces thématiques mais il faut du temps pour qu'ils en viennent à s'engager dans ces projets qui dépassent le fonctionnement des AMAP.

-----

### Débat entre les participants autour de la thématique des quatre présentations :

- Intérêt pour les chartes mises en place pour fédérer les acteurs autour du projet.
- Intérêt pour l'initiative de la Communauté de communes du Val de Drôme de mobiliser la population autour d'événements participatifs impliquant directement les citoyens. Intérêt de d'animer les échanges sur les marchés à l'aide de por porteurs de parole (animateurs de rue).
- Remarque qu'il y a presque toujours un poids déterminant des collectivités et de leur rôle de coordination des différents acteurs
- Point de vigilance à ne pas rester dans un « modèle-type de gouvernance » qui serait applicable à tous les territoires. S'il est nécessaire de s'inspirer de l'existant, chaque projet doit néanmoins répondre à aux attentes spécifiques de son territoire et construire sa méthodologie propre. Les critères régionaux des PAT font écho à cette volonté de pertinence territoriale en fonction des caractéristiques propres à chaque bassin de vie.
- Peurs du PAT départemental du Loiret -> ce PAT a vocation à rester dans la coordination des projets infra, il ne faut pas qu'il inhibe les projets à ces échelles.

# Quelle prise en compte de la qualité environnementale dans les PAT ?

*Ariel Martinez – Chargé de mission Alimentation à Resolis*

*Alicia TRETOUT – Stagiaire Chargée de mission Alimentation à InPACT Centre*

Une brève présentation a permis d'introduire la problématique, faire un rapide état des lieux de la prise en compte de l'environnement dans les PAT et présenter des outils mobilisables afin d'aller plus loin sur cette thématique.

Vous trouverez ici la présentation : <https://systemes-alimentaires.inpact-centre.fr/collectivite/volet-production/la-prise-en-compte-de-lenvironnement-dans-les-pat-constats-et-outils/>

## Débat sur la thématique:

Des retours d'expérience ont fait débat :

le maire de la commune de Langoat a interdit l'épandage de pesticides à moins de 150m des exploitations.

La commune de Saints a du faire face à un problème de pollution des eaux, on lui a imposé de construire une usine de dénitrification de l'eau, il a préféré financer l'accompagnement au changement de pratiques des agriculteurs situés dans les zones de captage de l'eau.

Dans une commune des Pays-Bas, la mairie a souhaité imposer une méthode pour les changements de pratiques mais les agriculteur-ice-s ont eux-mêmes construit cette méthode.

- ➔ Attention aux interdictions. Plutôt veiller à un accompagnement au changement de pratiques qui doit se construire avec les agriculteurs et non selon une vision descendante.
- ➔ Il a certains territoires qui s'emparent de la dimension environnementale en prenant l'entrée du paysage (ex : Pays des Châteaux). Attention à vraiment écrire dans le projet que le paysage est en lien avec l'environnement pour pouvoir garder un fil conducteur pour les projets afin qu'ils ne prennent pas une autre tournure.
- ➔ Quand on parle de qualité environnementale il faut avoir une pensée plus large qu'uniquement l'agriculture biologique, il existe d'autres outils (ex : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la PAC, zonages pour la protection de la ressource en eau...).
- ➔ Il existe d'autres labels qui valorisent des changements de pratiques, par exemple le label HVE (label initié par France Nature Environnement, reconnu par l'Etat), certes il ne va pas assez loin mais cela permet de valoriser les démarches de transition et les accompagner pour renforcer la démarche.
- ➔ En accompagnant au changement de pratiques, il est souvent plus facile pour les agriculteur-ice-s de commencer autour de la réflexion sur la vente en circuit court et en local. C'est souvent un point de départ à l'émergence de réflexions sur la qualité environnementale de leurs productions qui peuvent être motivées à partir des échanges avec les clients.

- ➔ La réintroduction de certains types d'élevages peut permettre de réduire les intrants utilisés et avoir un effet bénéfique sur la biodiversité.
- ➔ Il est nécessaire de décloisonner la vision environnementale : il faut que ce soit une thématique transversale, qu'on la prenne en compte dans tous les projets liés à l'agriculture et l'alimentation.

## Un accompagnement au changement de pratiques par l'ADAR CIVAM : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

*Lucas Henner – Chargé de mission agriculture durable / Ingénieur Réseau DEPHY à l'ADAR CIVAM*

[L'ADAR CIVAM](#) (Association pour le Développement Agricole et Rural) est une association qui agit sur le territoire du Boischaud Sud de l'Indre. C'est un territoire avec une agriculture diversifiée, des fermes en polyculture-élevage en bovin viande et des grandes cultures. Dans les années 2010, l'association Indre Nature a mené des **diagnostics de biodiversité des prairies** accompagnée par l'ADAR CIVAM et le CODAR (Comité de Développement Agricole et Rural), une association d'agriculteurs qui fédère dix groupes de développement en Boischaud-Sud. Une restitution a été faite auprès des agriculteur-ice-s qui ont voulu monter un projet de territoire mêlant la biodiversité et l'élevage pour la protection du paysage. Un comité de pilotage a mis en place le projet et le Pays de la Châtre en Berry s'est porté maître d'œuvre de la démarche pour mobiliser des financements FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) afin d'accéder à des rémunérations **MAE (Mesures Agro-Environnementales** de la PAC (Politique Agricole Commune) 2010-2014). Une centaine d'agriculteur-ice-s ont bénéficié de ces rémunérations ce qui représentait 800 ha de prairies. Ces MAE ont été ciblées en fonction des enjeux qui ressortaient des diagnostics et **ont servi de levier à des changements de pratiques et ont permis de les sécuriser**. Lors du changement de la PAC en 2014, la gestion des fonds FEADER a été déléguée aux Régions et l'association a répondu à l'appel à projet pour rouvrir les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la PAC 2015-2020). Une gouvernance locale autour de ces MAEC a donc été mise en place autour du Pays de la Châtre en Berry et l'ADAR CIVAM, le CODAR et Indre Nature pour la gestion de ces MAEC.

Les collectivités qui souhaitent ouvrir ces fonds sur leur territoire, et être ainsi maîtres d'œuvre, doivent répondre à l'appel à projet régional en novembre et les résultats sont donnés en février. Cependant il faut garder à l'esprit que le maître d'œuvre n'est pas rémunéré dans cet appel à projet.

Il demeure des questionnements sur la pérennité de ces aides lors de la prochaine PAC votée en 2020.

### Echanges avec la salle :

- *Quel est le délai de paiement de ces MAE ? car on sait qu'il y a beaucoup de retard sur les paiements des aides de la PAC (parfois plusieurs années) : En effet il y a des retards de paiement de la part de la structure en charge des fonds FEADER, dans le cas de ces agriculteur-ice-s c'est un retard d'un an. Malheureusement cela représente un frein à l'inscription des agriculteur-ice-s dans cette démarche de changement de pratiques.*



L'ADAR CIVAM a souhaité aller plus loin que ces aides MAEC et s'est engagée à accompagner des groupes DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires )et groupes 3000, des groupes émanants des plans Ecophyto nationaux à vocation à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de systèmes de culture réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires. Il faut savoir qu'il existe un fonds de financement pour la création ([Appel à Projet Emergence](#) de la DRAAF Centre Val de Loire (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt)), l'animation de ces groupes DEPHY , 3000 et GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnementale) (fonds des Agences de l'Eau) et pour les investissements en matériel de ces groupes. L'appel à projet est au printemps et les collectivités y sont éligibles. Ces financements peuvent venir en complément de financements venant des PCAET (Plan Climat Air Energie) et des CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour les agriculteurs faisant partie de ces groupes. Des fiches méthodologiques pour la création et l'animation de ces groupes sont disponibles sur le site du réseau [Agriculture durable](#).

### Echanges avec la salle :

- Il est intéressant d'impliquer les agriculteur·ice·s dans le diagnostic de leurs terres et notamment utiliser des méthodes qui leur paraît pertinentes ainsi que des indicateurs qui répondent directement à leur enjeux. Il existe entre autres les diagnostics « bilan humus » et « bilan lombric » qui permettent d'avoir un résultat visuel des conséquences des pratiques sur les sols.
- Il peut être intéressant d'utiliser ces diagnostics agronomiques dans le diagnostic des SCoT afin de connaître la valeur agronomique des sols et organiser ainsi le territoire en ayant cet élément.
- Il faut savoir que les enveloppes pour l'accompagnement de ces groupes sont assez peu utilisées et qu'il reste donc des fonds pour les groupes qui souhaitent se lancer.

N.B. : Certains liens insérés dans le document dirigent vers le site <https://systemes-alimentaires.inpact-centre.fr> réalisé par InPACT Centre afin de mettre à disposition des porteurs de PAT et des différentes acteurs (collectivité, restauration collective, producteur·ice·s, consommateur·ice·s) de la région Centre-Val de Loire des informations et des outils les aiguillant dans la construction de leur projet. Ce site est actuellement en construction.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes le 27 juin 2019 :

Nom	Prénom	Structure	Poste
ROUSSEAU	Tiffanie	Conseil régional	Chargée de mission développement local
Mélan	Morgane	CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle	Animatrice de Développement Agricole et Rural
de LATUDE	Marion	PETR Centre-Cher	Animatrice LEADER
BENARD-GILLET	Viviana	Pays CastelroussinVal de l'Indre	Animatrice LEADER
Lemercier	Fiona	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Stagiaire Coopération LEADER
FOULATIER	Gwladys	PNR Brenne	Chargée de mission LEADER
Williams	Megan	Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	Animatrice LEADER
Fichet	Brune	CPIE Brenne-Berry	
URVOY	Charline	Pays des Châteaux	Animatrice du programme LEADER
Drelon	Stéphanie	Syndicat Mixte Pays Vendômois	Animatrice Leader
Haudebert	Vanessa	CIVAM du Carroir	Animatrice
BAUDIN	Françoise	CPIE Touraine-Val de l'Indre	Administratrice
CHAUVET	Camille	Pays des Châteaux	Stagiaire - Chargée de mission alimentation
PROUST-CARRE	CHRISTELE	CC Touraine Vallée de l'Indre	Chargée de développement économique
Lafitte	Bernard	ADEAR	administrateur
Benassy	Delphine	Le Mouvement associatif CVL	Coordinatrice pôle accompagnement
BOUCARD	THOMAS	COMMUNE DE NAZELLES-NEGRON	CHARGE DE MISSION AGENDA 21
Moisan-Lefebvre	Anne-Claude	ADAR-CIVAM	Chargée de mission SAAT
POISSONNET	SANDRA	ACCUEIL PAYSAN CENTRE VAL DE LOIRE	SALARIEE
Rieffel	Violaine	DRAAF	Chargée de mission offre et qualité alimentaires
Barrault	Marie-Hélène	Collectif Chinonais Environnement	
matgottin	carole	communauté de communes Loches sud Touraine	chargée de mission leader
LE MERDY	Iwan'	PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	Chargé de mission économique
Robert	Anne	Addear 41	animatrice
ANDENNAH	ELIANE	Groupe de réflexion pour Veretz Municipales 2020	Membre bénévole
Ginalhac	Fabrice	Chambre d'agriculture du Loir et Cher	Responsable du Pole Foret Energie Environnement Territoires
MARTINEZ	Ariel	Resolis	Chargé de mission alimentation
SALCEDO	Pauline	InPACT Centre	Coordinatrice
Tretout	Alicia	InPACT Centre	Stagiaire Chargée de mission alimentation